

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 mai à 20h20 le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, PERREIN Alain, HOFFMANN Fabienne, SCHMITT Jean Dominique, Virginie RUPPERT, LOSSON Mickaël.

Etaient absents : KELSEN Alan, excusé, donne procuration à GHIZZO Frédéric.

MELY Arthur excusé, AMBROSETTI Jessica excusée,

BIBET Laurent, MARTIN Christopher et VAISSE Julie absents non excusés.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – Colombarium.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide de commander 1 nouveau colombarium suivant le devis AQUAVIVA pour 12 999.50€ et autorise le maire à modifier le règlement du cimetière.

0 Contre - 0 Abstention - 10 Pour

2 – Agencement du Cimetière.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à lancer une procédure pour récupérer les tombes « abandonnées » et faire une consultation pour des travaux d'agencement du cimetière.

0 Contre - 0 Abstention - 10 Pour

3 – Terrain communal.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide de faire une étude pour arborer le terrain communal nouvellement aménagé pour éviter l'installation des gens du voyage.

0 Contre - 0 Abstention - 10 Pour

4 – Voiries.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide de poser des bordures rue des jardins pour arrêter l'eau issue de la voirie communale suite aux travaux de démolition du muret de sa propriété par monsieur TCHOULFIAN. La commune se trouve dans l'obligation de créer en urgence 20 mètres de trottoir pour canaliser les eaux de ruissèlement, le conseil municipal accepte le devis de STRADEST pour un montant de 4510,80€.

1 Contre - 1 Abstention - 8 Pour

Après exposé du Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de STRADEST pour un montant de 37749.60€ pour la réfection du réseau d'assainissement pluvial découvert défaillant lors de la réfection des trottoirs « route de Hayes », un montant de 8424.96€ concernant la réfection de la voirie « Impasse de Hayes » sur la réfection du réseau pluvial.

0 Contre - 0 Abstention - 10 Pour

5 – Feu d'artifice 2025.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide le financement d'un feu d'artifice pour les festivités du 14 juillet ou la fête du village (coût identique à 2024 = 2800€ TTC)

0 Contre - 1 Abstention - 9 Pour

6 – Contrat location de salle.

Après exposé du Maire le conseil municipal décide de modifier le contrat de location de salle à compter de ce jour

Augmentation du montant de chèque de caution à 1000€

Obligation du tri sélectif des OM

Prix de la location 300€ le Week-end pour non-résidents et 125€ pour les résidents.

Ajouter une Clause de responsabilité du signataire de la convention

0 Contre - 0 Abstention - 10 Pour

7 – Divers.

Secrétaire de Mairie, annonce passée, 7 candidates, des entretiens vont être organisés première quinzaine de JUIN.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h51.

Le Maire,

Dominique MAST